



Commune
FROLOIS

CR réunion du Conseil Municipal du 23/03/2016

Présents : Lardin Dominique, Boeglin Stéphane, Claudel Solange, Rocher Christine, Urion Michel, Hardel James, Duez Catherine, Roisin Jérôme

Absents excusés : Eustache Marie-Hélène a donné procuration à Hardel James et Delhay Sylvie à Duez Catherine.

Absents non excusés : Renaud Olivier, Calmus Cécile, André Jean-Christian

Nombre de membres en exercice: 14

Nombre de présents : 09

Nombre de votants : 11

Le scrutin a eu lieu, Madame Rocher Christine a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

COMPTE DE GESTION 2015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents :

- **APPROUVE** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2015. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Sous la présidence de Monsieur BOEGLIN Stéphane, adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2015 qui s'établit ainsi :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses 329 832,70 €

Recettes 475 760,21 €

Excédent de clôture : 145 927,51 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses 269 032,91 €

Recettes 395 169,33 €

Excédent de clôture : 126 136,42 €

Hors de la présence de Monsieur COLIN, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2015.

AFFECTATIONS DES RESULTATS

L'exécution du budget 2015 en fonctionnement dégage un excédent de 145 927,51 €
L'exécution du budget 2015 en investissement dégage un excédent de 126 136,42 €.

Au vu des résultats de l'exercice 2015, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents, décide d'affecter au budget 2016 :

- La somme de 85 000,00 € au compte 1068
- La somme de 61 817,39 € au compte 002
- La somme de 126 136,42 € au compte 001

VOTE DES QUATRE TAXES DIRECTES LOCALES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient, avant le vote du budget primitif et en application du code général des Collectivités Territoriales, de fixer le montant des taux d'imposition à appliquer pour l'année 2016.

Il est proposé au Conseil Municipal pour 2016 les taux qui s'établissent de la manière suivante :

- Taxe d'habitation : 9,90%
- Taxe sur le foncier non bâti : 26,56%
- Taxe sur le foncier bâti : 11,46%

Taux identiques à l'année 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents décide:

- **D'ADOPTER** les taux d'imposition ci-dessus pour l'année 2016

VOTE DU BUDGET COMMUNAL 2016

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, vote le budget primitif de l'exercice 2016 et en arrête les montants comme suit.

	Dépenses	Recettes
- Section de fonctionnement	467 550,00	467 550,00
- Section d'investissement	493 869,65	493 869,65

TOTAL GENERAL :

- Dépenses	961 419,65	
- Recettes	961 419,65	

Les Recettes de fonctionnement	
Atténuation des charges	200,00 €
Produits des services	14 733,00 €
Impôts et taxes	231 840,00 €
Dotations - Participations	84 313,00 €
Location salle socioculturelle	13 869,32 €
Produits financiers	0,76 €
Produits exceptionnels	60 776,53 €
Excédent de fonctionnement reporté	61 817,39 €
TOTAL	467 550,00 €

Les Dépenses de fonctionnement	
Charges à caractère général	191 266,00 €
Charges de personnel	140 550,00 €
Autres charges de gestion	41 250,00 €
Charges financières	3 895,57 €
Charges exceptionnelles	12 000 €
Charges exceptionnelles (amortissements)	18 692,65 €
Dépenses imprévues	14 895,78 €
Virement à la section d'investissement	45 000,00 €
TOTAL	467 550,00 €

Les Recettes d'investissement	
Dotations - Fonds divers et réserves	96 713,38 €
Subventions d'équipements non transférables	83 500,00 €
Emprunts et dettes assimilées	120 000,00 €
Virement de la section de fonctionnement	45 000,00 €
Excédent d'investissement	126 136,42 €
Amortissement subventions	8 137,10 €
Erreur imputation	3 827,20 €
Constructions sur sol d'autrui	10 555,55 €
TOTAL	493 869,65 €

Les Dépenses d'investissement	
Emprunts et dettes assimilées	26 550,91 €
Immobilisations incorporelles	12 832,00 €
Immobilisations corporelles	32 154,81 €
Immobilisations en cours	394 000,00 €
Dépenses imprévues	439,52 €
Excédent	25 992,77 €

Subventions d'équipements	1 899,64
TOTAL	493 869,65 €

INVESTISSEMENTS 2016 :

Rue de Guise
Chemin de derrière la Grand'Rue
Chemin de Chaume
Entretien de la salle socioculturelle
Sécurité – Radars
Espace jeux enfants

RENOUVELLEMENT DE BAIL DE LOCATION DES PÂTIS COMMUNAUX

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le bail de Monsieur PERRIN Sébastien est arrivé à échéance au 31 décembre 2015 et qu'il y a lieu de procéder à son renouvellement.

Le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de renouveler le bail arrivé à terme de Monsieur PERRIN Sébastien, agriculteur à Frolois, pour une durée de neuf années, bail renouvelé à partir du 1^{er} janvier 2016 et jusqu'au 31 décembre 2024, pour les pâtis communaux :

- AB 5 à AB 13
- AB 52 à AB 89
- ZD 31

- **FIXE** le loyer au prix de **84,70 €/ha** (DCM n° 3610 du 15/12/2010), révisé tous les ans, en fonction du nouveau coefficient déterminé par le percepteur.

- **AUTORISE** Monsieur COLIN Claude à établir et à signer le bail de location.

QUESTIONS DIVERSES

M. COLIN lève la séance.